



Séance du 25 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 18.09.2025

Date d'affichage 18.09.2025

Objet de la délibération

Approbation de la motion
d'opposition à l'utilisation
intensive de la biomasse
forestière du Sud-Ouest pour
produire du carburant

l'an deux mille vingt cinq

et le 25 septembre

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Maryse Lespez, et Mrs Patrick Dupreuilh, Julien Lageste et Adelino Machado

Excusés : Mmes Camille Dulamon, Solange Lassalle, Céline Villenave, Mrs Jean-Marc Castets, Denis Lacape, Pierre Lanquetin

Absents : Mme Patricia Roudaut

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet
Denis Lacape à Patrick Dupreuilh
Pierre Lanquetin à Sophie Despériès

Secrétaire de séance : Sophie Despériès

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergy et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 040-214001042-20250925-2025_50-DE



- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

30 septembre 2025

Et publication du

30 septembre 2025

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

se déclare **défavorable** au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.

Secrétaire de séance,
Sophie DESPERIES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

